

Toulouse, le 6 juin 2025

Note à l'attention des membres du CODEV

Objet : observations de la Métropole à propos du rapport sur l'égalité femmes-hommes dans l'espace public.

En bonne entente avec les élus de Toulouse Métropole, le Conseil de Développement a bien voulu dédier un groupe de travail et un rapport spécifique à la question de l'égalité femmes-hommes. L'espace public est l'angle d'analyse retenu, avec le plein accord de Julie Escudier, Vice-présidente de la Métropole.

Je sais que les échanges entre le Codev et la collectivité ont été très féconds et ont déjà permis des avancées concrètes. Des événements communs ont été co-organisés. La voix du Codev vient amplifier une dynamique impulsée il y a plusieurs années déjà par Julie Escudier, des élues et des élus de la Métropole, issus de communes diverses, qui s'attachent à mettre le sujet de l'égalité femmes-hommes à l'agenda de toutes nos politiques publiques.

D'ores et déjà, je tiens à saluer les recommandations issues de ce rapport, et je souhaite que la collectivité les étudie toutes avec sérieux.

Cependant, je note une différence réelle entre les travaux concrets entrepris, et la production écrite que le Codev présente à la collectivité et aux citoyens. Ce rapport semble dominé par des références bibliographiques, un lexique, et un parti pris d'analyse partisans. J'ai conscience que la plupart des membres du Codev ne voient pas là leur sensibilité politique reflétée. Il est malheureusement frappant de voir que, dès lors qu'on s'attache aux sujets de la diversité et de la tolérance, des approches peu pluralistes ou biaisées refont surface.

Je me vois donc contraint de répondre de manière précise à plusieurs points dont la présentation semble biaisée.

J'insiste, cependant, sur le fait que ces biais ne sont ni représentatifs de la qualité générale des productions du Codev, ni du travail effectif qui a été mis en place entre la collectivité et les participants du groupe de travail.

Insécurité : pages 10-11

Le propos tenu sur l'inquiétude des femmes dans l'espace public me conforte dans les choix posés par notre majorité municipale depuis 2014. La « coprésence » évoquée par le rapport est bien la philosophie du doublement des patrouilles de la Police municipale que j'ai

impulsé depuis 5 ans, tout comme de la présence à toute heure, dans tout quartier, que nous développons depuis plus de 10 ans maintenant. Aucune femme ne doit se sentir loin d'un soutien de la collectivité. Cela passe par le voisinage, l'entraide, mais aussi par une présence effective des agents de la Mairie.

Votre mention du caractère anxiogène des espaces sombres la nuit me conforte également dans un choix posé dès 2014, celui du maintien et du développement de l'éclairage public. Beaucoup d'élus sont contraints à l'extinction des points lumineux pour faire des économies. J'ai choisi pour ma part d'investir dans un éclairage LED, intelligent, pour conjuguer économies de fonctionnement et sécurité pour tous. Nous avons par ailleurs développé l'éclairage, quand des situations d'insécurité le nécessitaient. En 2026, 100% des points lumineux seront en LED, permettant un éclairage net et fiable.

Prostitution : pages 11-12

Le rapport a tenu à aborder le sujet de la présence de la prostitution dans l'espace public (pages 11 et 12) en insistant sur sa teneur positive et rassurante pour les femmes. Ces pages semblent constituer le reflet peu objectivé d'une seule voix, celle d'une association militante. Le diagnostic décrit ne me semble retracer ni la complexité de la situation humaine sur le terrain, ni la subtilité de l'approche que la Mairie de Toulouse déploie face à cette situation.

Les arrêtés que j'ai pris n'interdisent évidemment pas la prostitution : ce sont les clients des prostituées qui sont sanctionnés par la loi. Il s'agit, en revanche, d'interdire « aux personnes se livrant à la prostitution de stationner ou de se livrer à des allées et venues répétées sur les rues, quais, places, trottoirs, espaces de stationnement et voies privées ouvertes à la circulation publique ». La prostitution exercée dans la rue et, notamment, sur les espaces publics ouverts à la circulation générale et directement affectés à l'usage du public, s'accompagne de désagréments pour les riverains : ralentissements et arrêts répétés sur les axes de circulation fréquentés, altercations verbales et même physiques avec les riverains, cris et diverses nuisances sonores, pollution de la voie publique par jets ou abandons de déchets (alimentaires, mouchoirs, papiers, lingettes, préservatifs usagés, protections intimes) ou encore drogue. Ces nuisances, les femmes les subissent autant que les hommes. En 2024, on comptait 332 appels à Allô Toulouse pour se plaindre de ces désagréments. La pratique de passes dans l'espace public expose également les enfants et les jeunes à être témoins de situations qui affirment clairement l'oppression sexuelle de femmes par des hommes. Je précise également que les contraventions dressées par la Police municipale, à l'encontre de prostituées mais aussi de clients, a contribué au démantèlement de réseaux mafieux d'exploitation et d'esclavage de femmes migrantes.

Par ailleurs, la Police municipale fait preuve d'humanité et de tact pour aller à la rencontre des personnes se livrant à la prostitution, sans adopter d'attitude discriminante ou agressive. Si une erreur a pu être faite anciennement, il n'est pas exact de dire que toute femme stationnant dans la rue en tenue légère est susceptible de se faire sanctionner par la Police municipale toulousaine.

Féminisation de la toponymie : pages 15-16

A propos de la féminisation des noms de rues, l'effort de la Mairie de Toulouse est reconnu par le rapport, mais les auteurs craignent que les nouvelles voies dénommées ne soient pas assez visibles et centrales pour que l'impact sur les consciences soit réel. Je dois donc ajouter qu'outre les noms de rues, ce sont les noms d'équipement qui sont féminisés, y compris dans les quartiers centraux : salles omnisports Alice Milliat à Saint-Aubin, piscine Yvonne Godard à Pech David, gymnase Suzanne Liébrard à Guillaumet... Il en est de même des écoles, qui par définition sont intensément fréquentées, mais constituent aussi l'occasion d'un apprentissage de grandes figures féminines : Joséphine Baker à Dortis, Lucie Aubrac à La Salade, Marie Marvingt à Empalot...

Cours d'école et équipements sportifs : page 18

Le rapport développe un propos général sur les équipements sportifs et scolaires en avançant que 75% des investissements des municipalités en la matière bénéficieraient aux garçons ou aux hommes.

Dans le même temps, le rapport ignore totalement les efforts nombreux développés par les communes de la Métropole pour remédier à la moindre présence des filles dans les cours d'école et dans les infrastructures sportives !

Tout d'abord, pour les équipements sportifs, la situation est bien moins caricaturale qu'elle n'est dépeinte. A Colomiers, le ratio filles/garçons dans les licenciés sportifs est identique à celui de la population générale. Chaque nouvelle structure sportive dans cette commune est pensée pour une égale accessibilité aux femmes et aux hommes. Plusieurs clubs subventionnés proposent des cursus féminins de haut niveau à l'image de l'USC Colomiers, l'Etoile gymnique, ou encore l'USC Rugby, dont le nombre de licenciées féminines augmente de 60% par an. Du côté de la Mairie de Toulouse, dès 2016 les subventions aux clubs ont été bonifiées pour les structures s'engageant pour l'égalité femmes-hommes. En 2021, cet enjeu est devenu un critère de subvention à part entière. Toulouse s'est aussi attachée à accueillir des manifestations sportives nationales féminines : handball en mai 2022, basket en mai 2023, football en février 2024... et ce, afin de nourrir la dynamique locale en faveur du sport féminin.

D'autre part, à propos des équipements scolaires, de nombreuses municipalités ont agi pour donner un visage plus égalitaire aux cours d'école. Il suffit de voir les nouveaux équipements inaugurés pour s'en convaincre. Je pense à l'école Rosa Bonheur à Aucamville, qui a bénéficié d'un financement métropolitain. Les rénovations sont également nombreuses. A Toulouse, plus de 120 "cours Oasis" seront déployées d'ici 2026, soit 80 rien que sur ce mandat. Ces cours sont pensées notamment pour l'égalité fille-garçon. A Colomiers, le dispositif "Dessine-Moi ta cour" vise à parvenir au même objectif. L'école Jules Ferry en est l'illustration la plus aboutie. Les municipalités s'engagent aussi dans la sensibilisation des jeunes : la Mairie de Toulouse déploie un parcours péri-scolaire sur l'égalité, quand Colomiers s'implique dès la petite enfance avec le projet "égali-crèche".

Places anxieuses : page 19

Le retour d'expérience du groupe de travail du Codev sur les lieux anxieuses pour les femmes est particulièrement enrichissant. Je tiens à souligner que la collectivité ne reste pas inactive, chaque espace cité faisant l'objet de réaménagements et d'une présence accrue des forces de l'ordre : place Abbal, place Arnaud Bernard, place de l'Europe. Quant au square Charles de Gaulle, une majorité précédente a livré un aménagement en partie dysfonctionnel, qu'il est malheureusement désormais bien difficile de modifier en profondeur. Je souligne aussi que les places posant problème font preuve d'une véritable politique événementielle. C'est particulièrement le cas place Abbal, avec la base nautique, et des manifestations comme « Un été au bord du lac ». Ces initiatives permettent de diversifier la fréquentation des lieux, tout en cassant les stéréotypes que certains Toulousains peuvent encore avoir envers la Reynerie. Par ailleurs, désormais, chaque conception d'espace public nouveau se fait en collaboration avec la Police municipale, pour éviter de créer des configurations favorisant le trafic, le harcèlement ou les agressions.

Habitat pavillonnaire : pages 21-22

La référence au mode de vie pavillonnaire, aux pages 21 et 22 du rapport, suscite mon interrogation. La référence académique mobilisée porte sur la Métropole de Lyon, et rien dans le rapport ne permet de connaître les caractéristiques exactes du quartier qui constituait le terrain d'enquête. De cette seule source, le rapport tire un titre sensationnaliste qui ne manquera pas d'interpeller nos concitoyens habitant en maison individuelle. Je ne vois pas ce que ce propos apporte à la réflexion de Toulouse Métropole.

Mobilités : pages 23-24

Le rapport souligne utilement que les mobilités des femmes sont souvent différentes de celles des hommes. Un accent excessif serait mis par les collectivités sur les mobilités domicile-travail, profitant ainsi plus aux hommes. Le développement du vélo risque également d'avantager les hommes, qui pratiquent plus ce mode de déplacement.

La priorité budgétaire de Toulouse Métropole et de Tisséo est le développement des transports en commun, à travers la ligne C mais aussi la création et l'amélioration de lignes de bus. Or, les usagers du réseau Tisséo sont à 52% des femmes, en parfaite adéquation avec la répartition de la population du territoire. Voici donc un premier axe politique qui ne profite pas plus aux hommes qu'aux femmes.

Par ailleurs, l'encouragement des modes doux (vélo et marche) est effectué d'une manière à faciliter toutes les mobilités, et pas seulement celles des hommes. A Toulouse, mais aussi dans d'autres communes, l'école est le lieu de l'apprentissage du vélo, à travers la Maison du Vélo que la Métropole subventionne de manière massive. Le but de cet apprentissage du vélo est, justement, d'éviter des biais sociaux et des biais de genre, en défaveur des filles. D'autre part, un axe fort de notre politique de mobilité consiste à apaiser les déplacements : Code de la Rue, villes à 30, rues aux écoles, séparation des flux piétons/cycles. Ces initiatives sont soit métropolitaines, soit municipales, mais faisant l'objet d'un large consensus et d'une

apprentissage du vélo est, justement, d'éviter des biais sociaux et des biais de genre, en défaveur des filles. D'autre part, un axe fort de notre politique de mobilité consiste à apaiser les déplacements : Code de la Rue, villes à 30, rues aux écoles, séparation des flux piétons/cycles. Ces initiatives sont soit métropolitaines, soit municipales, mais faisant l'objet d'un large consensus et d'une véritable entraide entre communes. Elles sont de nature à faciliter et sécuriser considérablement les mobilités de proximité, à pied, qui concernent particulièrement les femmes. Même quand la Métropole investit pour le réseau express vélo, qui pourrait être perçu comme un projet favorisant les « vélotaffeurs » majoritairement masculins, c'est aussi pour faire progressivement disparaître les situations de conflit entre cyclistes et piétons. Sur le Canal du Midi, par exemple, dont la voie verte est fréquentée toute la journée par de nombreux passants dont une part importante de femmes, la mise en place du REV permet de donner plus de sérénité aux piétons.



Jean-Luc MOUDENC